|  |  |
| --- | --- |
|  | **COUR D’APPEL DE L’ONTARIO****Formulaire – Liste des avocats et renseignements sur l’audience**  |

*Veuillez envoyer le formulaire dûment rempli à* *coa.e-file@ontario.ca**. Pour une motion devant un juge seul, l’auteur de la motion doit soumettre le présent formulaire au moment où il dépose son avis de motion. Les parties intimées doivent présenter leur formulaire 24 heures avant l’audience (sans compter les fins de semaine et jours fériés). Pour une motion devant une formation ou un appel, toutes les parties doivent soumettre le présent formulaire au moins dix jours ouvrables avant l’audience. Les parties à la motion devant une formation ou à l’appel sont encouragées à collaborer pour présenter un seul formulaire au nom de toutes les parties.*

**RENSEIGNEMENTS SUR L’AFFAIRE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Numéro de dossier de la Cour d’appel (*le cas échéant*) :** |  |
| **Numéro de motion de la Cour d’appel (*le cas échéant*) :** |  |
| **Intitulé de la cause :** |  |
| **Date de l’audience :** |  |
| **Dans un appel criminel, l’appelant est-il en liberté en attendant la décision de l’appel?** | [ ]  Non.[ ]  Oui. Reproduisez ci-dessous le libellé de la condition selon laquelle l’appelant doit se livrer : |

**LISTE DES AVOCATS[[1]](#footnote-1)**

***REMARQUE : Lorsque vous inscrivez votre nom, vous pouvez, si vous le souhaitez, inscrire le préfixe qui vous désigne (M./Mme, etc.) devant votre nom, les pronoms qui vous désignent (il/lui, elle, ils/eux, etc.) entre parenthèses après votre nom, et la prononciation de votre nom ou un lien menant à un enregistrement audio de votre nom (p. ex. un insigne nominatif de*** [***name-coach.com***](https://www.name-coach.com/namebadge)***).***

**Pour l’appelant/l’auteur de la motion :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom de la personne qui sera présente à l’audience** **(*y compris le préfixe et les pronoms qui vous désignent ou la prononciation de votre nom si vous le souhaitez – voir la remarque ci-dessus*)** | **Nom de la partie**  | **Comparution en personne ou à distance?** | **Adresse de courriel et numéro de téléphone*****(où on peut vous joindre pendant l’appel/la motion, au besoin*)** |
|  |  | [ ]  en personne [ ]  à distance |  |
|  |  | [ ]  en personne [ ]  à distance |  |

**Pour l’intimé/la partie intimée :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom de la personne qui sera présente à l’audience** **(*y compris le préfixe et les pronoms qui vous désignent ou la prononciation de votre nom si vous le souhaitez – voir la remarque ci-dessus*)** | **Nom de la partie**  | **Comparution en personne ou à distance?** | **Adresse de courriel et numéro de téléphone*****(où on peut vous joindre pendant l’appel/la motion, au besoin*)** |
|  |  | [ ]  en personne [ ]  à distance |  |
|  |  | [ ]  en personne [ ]  à distance |  |

**Pour d’autres personnes :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom de la personne qui sera présente à l’audience** **(*y compris le préfixe et les pronoms qui vous désignent ou la prononciation de votre nom si vous le souhaitez – voir la remarque ci-dessus*)** | **Nom de la partie**  | **Comparution en personne ou à distance?** | **Adresse de courriel et numéro de téléphone*****(où on peut vous joindre pendant l’appel/la motion, au besoin*)** |
|  |  | [ ]  en personne [ ]  à distance |  |
|  |  | [ ]  en personne [ ]  à distance |  |

**RENSEIGNEMENTS SUR L’AUDIENCE[[2]](#footnote-2)**

**NOUVEAU : L’audience porte-t-elle sur une cause criminelle ou civile?**

[ ]  Criminelle. Veuillez joindre une copie du Certificat concernant les instances à huis clos, les ordonnances de mise sous scellés et les interdictions de publication ([formule 7](http://ontariocourtforms.on.ca/static/media/uploads/courtforms/appeals/7/form-7-certificate-respecting-bans-fr.docx)), auparavant déposé avec les mémoires, et le mettre à jour au besoin. Assurez-vous aussi de répondre aux autres questions figurant sur le présent formulaire.

[ ]  Civile. Répondez aux autres questions figurant sur le présent formulaire.

**Y a-t-il une disposition législative ou une ordonnance du tribunal en vigueur[[3]](#footnote-3) exigeant que l’audience en question se tienne à huis clos (soit interdite au public) (par ex. pour une instance en vertu de la *Loi de 2017 sur les services à l’enfance, à la jeunesse et à la famille*)?**

[ ]  Oui. Indiquez ci-dessous cette disposition législative ou ordonnance du tribunal et joignez une copie de l’ordonnance du tribunal si vous l’avez :

[ ]  Non.

**La présente affaire soulève-t-elle des préoccupations en matière de protection de la vie privée ou de publication (par ex. interdiction de publication, ordonnance de mise sous scellés, identité des enfants, etc.)?**

[ ]  Oui. Décrivez ces préoccupations ci-dessous. S’il existe une interdiction de publication ou une ordonnance de mise sous scellés, décrivez clairement son contenu, sa justification légale et les aspects de l’instance qu’elle couvre. Veuillez également joindre une copie de l’ordonnance du tribunal si vous l’avez :

[ ]  Non.

**Les préoccupations en matière de protection de la vie privée/de publication mentionnées ci‑dessus peuvent-elles être atténuées au moyen de certaines stratégies lors de la présentation des observations orales, comme utiliser des initiales au lieu des noms, éviter de parler de renseignements qui pourraient être sensibles et qui ne sont pas essentiels au regard des arguments, etc.?[[4]](#footnote-4)**

[ ]  Oui. Décrivez ci-dessous les stratégies qui pourraient être adoptées pour atténuer les préoccupations en matière deprotection de la vie privée/de publication :

[ ]  Non. Expliquez pourquoi ci-dessous :

**RAPPEL :** Sauf autorisation du tribunal, il est interdit par l’[art. 136 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, L.R.O. 1990, chap. C.43](https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90c43), d’enregistrer une partie de l’audience, y compris par une capture d’écran et des photographies, ou de publier, diffuser, reproduire ou distribuer autrement ces enregistrements. Cette infraction est punissable d’une amende d’au plus 25 000 $ et d’un emprisonnement d’au plus six mois, ou d’une seule de ces peines.

**CONFIRMATION**

[ ]  En cochant cette case, je confirme/nous confirmons que j’ai passé/nous avons passé en revue le dossier dans la présente affaire et que j’ai répondu/nous avons répondu aux questions liées aux préoccupations en matière de protection de la vie privée/de publication au mieux de mes/nos connaissances.

[ ]  En cochant cette case, je confirme/nous confirmons que je respecterai/nous respecterons le [*Protocole pour les audiences en personne durant la pandémie de COVID-19*](https://www.ontariocourts.ca/coa/fr/comment-proceder/covid-19/protocole-audiences-en-personne-pandemie-covid-19/) de la Cour d’appel de l’Ontario.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| Signature[ ]  Si vous n’êtes pas en mesure d’apposer votre signature ci-dessus, cochez cette case. La case cochée représentera votre signature.  |  | Signature[ ]  Si vous n’êtes pas en mesure d’apposer votre signature ci-dessus, cochez cette case. La case cochée représentera votre signature. |
|  |  |  |
| Nom (partie) |  | Nom (partie) |
|  |  |  |
| Matricule du Barreau (*sauf si la personne se représente elle-même*) |  | Matricule du Barreau (*sauf si la personne se représente elle-même*) |
|  |  |  |
| Date |  | Date |

1. Veuillez inclure tous les avocats qui représentent une partie et qui seront présents à l’audience, même ceux qui ne présenteront pas de plaidoiries, ainsi que tous les plaideurs qui agissent en leur propre nom. Conformément au [*Protocole pour les audiences en personne durant la pandémie de COVID-19*](https://www.ontariocourts.ca/coa/fr/comment-proceder/covid-19/protocole-audiences-en-personne-pandemie-covid-19/) de la Cour d’appel de l’Ontario, la comparution en personne est généralement limitée aux personnes qui font des observations orales et à deux personnes additionnelles par partie. Si vous avez besoin d’une mesure d’adaptation liée à un handicap pour la comparution en personne, écrivez au coordonnateur de l'information sur l'accessibilité aux tribunaux de la Cour à coa.registrar@ontario.ca. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les cases à remplir dans le formulaire peuvent être élargies au besoin. [↑](#footnote-ref-2)
3. Une demande d’ordonnance discrétionnaire imposant la tenue d’une audience à huis clos (interdite au public) doit être déposée bien avant la date de l’audience. La Cour avisera les médias du dépôt d’une telle demande. [↑](#footnote-ref-3)
4. À cet égard, les parties devraient tenir compte du risque accru d’enregistrement et de diffusion illégaux que posent les instances en ligne. [↑](#footnote-ref-4)